

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1956

A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à *titre entièrement gratuit*, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 3 Milliards de Francs

R.C. : Seine N° 55-B-11.103 — N° B.F. : 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1956

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GAUSSEL (Georges), *Président.*

FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*

LAURENT (Charles), *Vice-Président.*

BOISSARD (Henri), *Administrateur.*

DAVEZAC (Henry), —

GONON (Maurice), —

JAMET (Adrien), —

LONDOCHE (Henri), —

MASSOT (René), —

PERNOT (Alexandre), —

POILAY (Edwin), —

VIGUIÉ (René), —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond).

MARBEAU (François)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1956.

Les événements qui, au cours de l'année, ont troublé le Proche-Orient, puis l'Europe centrale, ont fait redouter l'éclatement d'un conflit généralisé qui, par l'emploi des armes atomiques, aurait risqué de conduire à l'anéantissement de la civilisation. Si cette menace s'est éloignée, la confiance des pays démocratiques dans les instances créées en vue de régler pacifiquement les conflits internationaux n'en a pas été renforcée et la course aux armements se poursuit.

Les dépenses qu'elle entraîne ne suffisent pas heureusement à expliquer un accroissement général de la production qui est lié plus étroitement encore à l'amélioration des conditions de vie de la masse de la population mondiale. Cependant, le rythme de cet accroissement s'est ralenti au cours de l'exercice, moins sous l'effet de réactions naturelles que par la volonté des États soucieux de freiner une expansion trop rapide et susceptible de devenir dangereuse.

*

Les grands marchés de matières premières et notamment ceux des métaux non ferreux ont été plus calmes. Toutefois la production de cuivre, en forte augmentation, n'a pu être entièrement utilisée et le prix du métal a baissé de quelque 30 %. Une reprise des ordres dans les manufactures a encouragé la hausse de la laine, mais la consommation de coton n'a pas fait de progrès et l'importance de l'écart entre l'offre globale et la demande rend très difficile leur ajustement. Sur le marché du caoutchouc, le fléchissement des cours, qui s'était accusé au printemps, s'est atténué en fin d'année. Le café, grâce à la diminution des stocks, a regagné une partie du terrain précédemment perdu. Le cacao, dont la récolte s'est écoulée difficilement, n'a cessé de baisser.

Aux États-Unis, l'année économique s'est encore close sur quelques nouveaux records, mais le plus souvent ceux-ci ne dépassent que faiblement les précédents. Une grève de longue durée a troublé l'industrie sidérurgique. Le prix de l'acier a monté, et, avec lui, ceux de nombreux produits industriels. L'indice d'ensemble des prix de gros a retrouvé le niveau qu'il avait atteint pendant la guerre de Corée ; encore faut-il observer que, dans l'intervalle, les produits agricoles ont baissé de plus de 20 %. Les bénéfices réalisés moins facilement sont restés stationnaires. Aux tensions qui mettaient en péril l'équilibre économique ont été opposées des mesures visant à décourager les excès de crédit. Le taux d'escompte des Federal Reserve Banks a été relevé à deux reprises et porté à 3 %. Les conditions des prêts hypothécaires et des ventes à tempérament ont été rendues plus sévères. La construction de logements et la production d'automobiles en ont été les premières affectées.

En Europe occidentale, la production industrielle a, sauf exception, augmenté plus rapidement qu'aux U.S.A., mais si elle a servi à satisfaire la demande intérieure, les gouvernements se sont efforcés de développer par préférence les exportations. Les prix de gros ont monté, de même que le loyer de l'argent. Le coût de la vie et les salaires se sont élevés.

L'Allemagne a continué à jouir d'une grande prospérité. Sa production d'acier dépasse maintenant d'un tiers le niveau moyen d'avant-guerre. Le rattachement de la Sarre ouvre de nouvelles perspectives aux industries

lourdes de la République fédérale. Pour la première fois, les fabrications et les exportations d'automobiles l'emportent sur celles de la Grande-Bretagne. Les constructions de logements continuent activement. Grâce à une balance commerciale constamment créditrice, les réserves officielles d'or et de devises ne cessent de croître.

L'Angleterre n'a pas encore réussi à surmonter ses difficultés. Malgré la mobilisation de toutes les ressources en énergie et en main-d'œuvre, l'indice moyen de la production industrielle est resté immobile. L'extraction de charbon a plafonné au même niveau que l'année précédente. La production d'acier et, plus encore, les fabrications de cotonnades ont diminué. Seuls les chantiers de constructions navales, favorisés par les circonstances, ont bénéficié d'ordres abondants. Le climat social s'est assombri. Il a fallu défendre la monnaie : le taux de l'escompte a encore été majoré d'un point ; il n'avait jamais été aussi élevé depuis l'abandon de l'étalon-or en 1931. Le crédit a été restreint, spécialement en matière de ventes à tempérament. Si les résultats du commerce extérieur se sont améliorés, procurant un supplément de devises, les ressources de change se sont néanmoins amenuisées et les réserves monétaires n'ont été maintenues qu'au prix de la cession d'actifs à l'étranger, du recours à un crédit auprès du Fonds monétaire international et du report de paiement des intérêts de certains emprunts antérieurs.

En fin d'année, le canal de Suez a été fermé à la navigation et certaines stations de pompage en Irak ont été détruites ; il en est résulté une interruption dans les arrivées de pétrole brut en provenance du Moyen-Orient. L'activité industrielle en Europe ne paraît pas en avoir été gravement affectée jusqu'à présent ; des prélèvements sur les stocks et des achats en Amérique ont assuré les besoins économiques essentiels. Mais ces fournitures ont été onéreuses. Quelques réserves monétaires avaient été constituées au cours du premier semestre à la faveur d'une amélioration assez générale des balances des paiements. Elles ont dû être entamées et risquent de se tarir au cas où les sources habituelles d'approvisionnement ne retrouveraient pas rapidement leur débit antérieur. La leçon a été sévère ; elle peut être salutaire, si l'Europe, qui a pris nettement conscience de l'insuffisance de ses

ressources en énergie, s'emploie à mettre en œuvre les moyens susceptibles de placer ses industries à l'abri d'une menace permanente d'asphyxie.

Les nations qui la composent ressentent chaque jour davantage leur solidarité. L'idée de créer un vaste marché à la mesure des investissements que suppose l'utilisation de l'énergie nucléaire progresse lentement. Si les parties sont de bonne foi et ménagent les transitions indispensables, il est permis d'espérer que les projets d'Euratom et de marché commun apporteront plus de prospérité et de sécurité à l'ensemble des nations occidentales.

Avant de pouvoir s'adapter à ces conditions nouvelles, la France aura dû surmonter les très grandes difficultés où se trouvent actuellement ses finances publiques et sa balance des paiements. Elle s'est déjà efforcée de suivre les progrès économiques réalisés en Europe, tout en s'imposant de lourds sacrifices pour défendre sa souveraineté en Algérie. La mise en valeur de ses territoires d'outre-mer a été poursuivie. L'Union française évolue vers une structure nouvelle. Le Maroc puis la Tunisie ont obtenu leur indépendance, sinon trouvé leur équilibre. L'Afrique noire accède à la majorité politique. Il est souhaitable qu'une large collaboration s'établisse entre la métropole et ces pays qui ont besoin de techniciens et de capitaux pour se développer.

Les cultures ont souffert du froid. Le blé surtout a été éprouvé : la récolte a diminué de près de moitié par rapport à l'année précédente, si bien qu'un cinquième des approvisionnements a été acheté à l'étranger. Le prix du quintal a été indirectement majoré par l'institution d'une prime favorisant les petits producteurs. Les orges de remplacement ont été très abondantes, mais médiocres, et, de ce fait, difficiles à vendre. Le tonnage et la teneur en sucre des betteraves industrielles ont un peu baissé. La quantité des pommes de terre livrées au commerce a augmenté d'un quart. Les rizières méridionales ont battu leurs records de production ; en revanche, l'année a été catastrophique pour l'olivier, mauvaise pour les arbres fruitiers. Le vignoble métropolitain n'a donné que des résultats modestes qui ont été compensés par l'abondance de l'apport algérien ; l'importance des stocks n'a pas nui à la fermeté des cours. Le cheptel bovin paraît s'être encore

accru, malgré l'épizootie de fièvre aphteuse qui s'est étendue. Le rendement des herbages a été satisfaisant ; de ce fait et grâce aux importations, il a été consommé plus de viande que l'année précédente.

L'activité industrielle s'est développée, mais le niveau atteint au printemps n'a pas été durablement dépassé jusqu'à la fin de l'année ; les marges bénéficiaires ont été en général réduites. L'essor de la production aurait été plus grand sans l'insuffisance des ressources en énergie et en main-d'œuvre. Le rendement du mineur de fond s'est encore amélioré, mais les effectifs ont diminué ; l'extraction du charbon a plafonné à un niveau qui a rendu nécessaire l'accroissement des importations et le quart des quantités consommées a été acheté à l'étranger. La demande de produits pétroliers, de fuels surtout, a été intense. Les raffineries ont traité un volume accru, malgré le ralentissement de fin d'année. L'exploitation des puits du sud-ouest a été intensifiée : le gaz de Lacq peut transformer la vie économique de régions étendues et le soufre extrait simultanément semble devoir dépasser les besoins de la consommation intérieure et apporter un appoint à notre commerce d'exportation. Les travaux de prospection se sont multipliés dans la métropole et sur le continent africain. Certains sont prometteurs. Au Gabon, a été chargée la première cargaison de pétrole brut. C'est cependant le Sahara qui fait naître les plus grands espoirs. Le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques se poursuit selon le programme qui a été élaboré. La sidérurgie a porté ses cadences à la limite de sa capacité ; son potentiel ne peut être accru que par de nouveaux investissements ; une part plus importante de la production a été réservée au marché national. L'industrie automobile est toujours aussi dynamique ; elle ne semble pas avoir souffert de façon durable des événements survenus en Orient et du rationnement de l'essence qu'ils ont déterminé en fin d'année ; elle perfectionne sans cesse ses modèles et a su les faire apprécier à l'étranger. Dans la grosse construction électrique et mécanique, le blocage des prix, tempéré tardivement pour les contrats à long terme, a été la principale difficulté. La pétrochimie et la carbochimie ont accru leur activité. L'essor de l'industrie des matières plastiques ne se ralentit pas. Il en a été de même pour l'aluminium. Le bâtiment s'est rapproché des objectifs qui lui avaient été assignés, mais les restrictions apportées à l'attribution des primes risquent de ralentir la construction. L'industrie

lainière s'est bien comportée ; l'activité a été satisfaisante aux différents stades de la fabrication ; les ventes ont augmenté tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Un renouveau s'est manifesté dans la filature du coton ; les progrès sont moins perceptibles dans le tissage ; les ventes dans les territoires d'outre-mer ont encore largement fléchi ; elles se sont un peu améliorées à l'étranger. Les fibres artificielles et surtout la fibranne ont marqué une légère régression imputable à la chute des exportations. Le marché des cuirs et peaux n'est pas sorti de sa léthargie.

Le gouvernement s'est efforcé de stimuler l'économie des régions sous-développées. Il a défini les zones critiques dans lesquelles des primes spéciales d'équipement peuvent être octroyées aux industriels et approuvé un premier programme d'action régionale consacré à la Bretagne.

Le chômage, hormis quelques milliers de personnes inadaptées, âgées ou malades, a disparu. L'immigration de travailleurs étrangers a été encouragée pour pallier la pénurie de main-d'œuvre due au rappel temporaire des jeunes classes sous les drapeaux. La durée hebdomadaire du travail s'est accrue. Les congés payés ont été portés de deux à trois semaines. Le niveau des salaires s'est établi selon les conditions propres à chaque branche d'industrie ou de commerce ; il a monté modérément dans l'ensemble ; les pouvoirs publics ont signifié leur opposition à toute hausse générale. Les abattements de zone ont été réduits d'un tiers. Avec les froids, la montée du coût de la vie a tendu à s'accélérer. Les légumes, devenus rares, ont atteint des cours particulièrement élevés. Des achats à l'étranger, des détaxations et des subventions ont permis d'éviter que les prix à la consommation familiale ne franchissent le seuil à partir duquel joue la clause d'échelle mobile. Ce résultat n'a été obtenu que de justesse.

Le déficit du commerce extérieur, d'un montant rarement atteint, est resté le point névralgique de la conjoncture. Les importations ont considérablement augmenté. Outre les mauvaises conditions atmosphériques, l'expansion économique et la politique de défense des prix portent dans une certaine mesure la responsabilité de leur accroissement. Certains de ces facteurs ont contribué également à freiner les exportations. Les comptes de la France à l'Union européenne de paiements ont vu leur position débi-

trice augmenter de moitié d'une année à l'autre. Au cours du premier semestre, la balance générale des paiements, affectée par la réduction de l'aide américaine, a été largement négative. Tout laisse penser que cette évolution s'est encore aggravée pendant la seconde partie de l'année. Le bilan du tourisme semble également être défavorable. Le stock d'or et de devises a fondu. La quasi-totalité des gains de l'année précédente a été reperdue.

La situation des finances publiques a empiré. Aux charges du budget reconduit, sont venues s'ajouter beaucoup d'autres, et d'abord le coût accru des opérations militaires en Algérie ainsi que le financement du fonds national de solidarité. Diverses majorations d'impôts sont intervenues, notamment en matière d'impôts sur les sociétés et de surtaxe progressive. Le déficit de la trésorerie a été porté à un chiffre sans précédent. Pour y remédier, l'Etat a recouru à deux reprises aux émissions à long terme et les autorités monétaires ont relevé à 25 % des dépôts le portefeuille minimum d'effets publics que les banques sont obligées de conserver. L'excédent des versements sur les retraits dans les caisses d'épargne a diminué par rapport à l'année précédente.

Les disponibilités monétaires ont encore augmenté, mais selon un rythme qui, surtout pour les billets en circulation, s'est ralenti. Le loyer de l'argent à court terme a renchéri à partir de l'été et une certaine pénurie est apparue. Le taux de l'escompte est demeuré inchangé ; le Trésor n'a pas modifié l'intérêt de ses bons. L'or a subi des oscillations assez vives qui se sont atténuées en fin d'année. La hausse des pièces a été plus forte que celle du lingot.

Les banques ont disposé de dépôts plus importants ; la progression de ceux-ci s'est cependant trouvée entravée par l'affectation massive de fonds à l'achat des devises qui ont servi à couvrir le déficit du commerce extérieur et par les importantes souscriptions du public à l'emprunt national. L'accroissement simultané de leur portefeuille obligatoire de Bons du Trésor, les besoins croissants des affaires, les ont conduites à recourir plus largement au réescompte de l'institut d'émission, parfois dans des conditions onéreuses ; ces opérations trahissent une pénurie de capitaux dispo-

nibles particulièrement sensible au moment des échéances. Les taux auxquels s'effectue la mobilisation des prêts à moyen terme n'ont pas varié. En revanche, les conditions des ventes à tempérament ont été rendues quelque peu plus sévères.

La concurrence en matière d'intérêts créditeurs avait conduit à des excès. La Banque de France et le ministre des affaires économiques et financières se sont émus de cette situation. A la diligence de celui-ci, une loi du 2 août 1956 a puni d'amendes fiscales l'octroi de taux d'intérêt dépassant ceux qui sont fixés par le Conseil national du crédit pour les organismes relevant de sa compétence ou par le ministre dans les autres cas. Une décision de ce Conseil est intervenue au sujet des taux pratiqués par les banques groupées au sein de l'Association professionnelle. La violation de ces taux entraînerait donc l'application des sanctions légales. Mais le ministre n'a jusqu'ici utilisé qu'avec une extrême prudence les pouvoirs de réglementation qui lui ont été donnés par la loi à l'égard des autres organismes, de telle sorte que beaucoup de ceux-ci peuvent encore user de licence envers l'esprit qui a inspiré la législation.

Nos escomptes commerciaux et, dans une moindre mesure, les découverts et les crédits mobilisables se sont développés ; l'allongement des congés payés a gêné la trésorerie de petites ou moyennes entreprises à qui nous avons pendant l'été accordé des facilités de caisse. Nous avons ouvert de nombreux crédits à moyen terme représentés par des effets réescomptables au Crédit national, à la Caisse des dépôts et consignations et au Crédit foncier de France ; compte tenu des remboursements, le total de notre encours marque une nouvelle augmentation par rapport à l'an dernier. Notre service du commerce extérieur a continué à prêter son concours aux exportateurs, mais les résultats décevants obtenus dans un certain nombre de cas, notamment au Moyen-Orient, ont incité ces derniers à la circonspection, en sorte que les occasions de fournir des cautions à des administrations publiques étrangères ont diminué. L'importance relative des crédits documentaires au regard des règlements par simples transferts et encaissements s'est encore réduite. Les opérations de change et d'arbitrage avec les pays faisant partie de l'Union européenne de paiements se sont développées. Nous avons facilité aux entreprises désireuses de décen-

traliser leur organisation le recours au fonds de développement économique et social. Dans le même esprit nous avons contribué à la fondation de sociétés de développement régional ; celles-ci font souvent suite à des sociétés d'études auxquelles nous participions déjà ou dont nous avons suscité la création. D'autres sociétés sont en cours de constitution ou négocient avec l'administration la convention qui leur vaudra le statut de société de développement régional. Si les études qui se poursuivent aboutissent, la totalité du territoire sera bientôt recouverte par un réseau de sociétés semblables. Moins nombreuses et exerçant chacune leur activité sur plusieurs départements, elles auraient peut-être gagné en efficacité ; cependant l'impulsion qu'elles vont donner à la vie régionale au moment où apparaissent de nouvelles sources d'énergie contribuera sans doute à la renaissance économique de départements défavorisés par la nature et restés à l'écart de l'essor industriel.

Notre compartiment des affaires financières a été actif. Le montant des émissions de valeurs à revenu fixe réalisées sur le marché a environ doublé par rapport à l'an dernier. L'État a émis en mai des bons d'équipement industriel et agricole puis a lancé en septembre avec le plus grand succès un emprunt national portant intérêt au taux de 5 % et indexé sur le cours moyen des valeurs mobilières. L'Électricité de France, la Société nationale des chemins de fer français, les Charbonnages de France ont procédé à des émissions d'obligations. Les besoins du secteur public ont absorbé la plus grande part de l'épargne disponible. Le Crédit foncier et le Crédit national n'ont recouru au marché que pour des montants modestes, et les sociétés privées qui désiraient se procurer des capitaux à long terme pour financer les investissements jugés nécessaires ont parfois été empêchées de le faire. Le rendement des valeurs à revenu fixe, après être resté stable pendant le premier semestre, a augmenté en fin d'année. Les souscripteurs ont marqué une préférence croissante pour les titres assortis d'une formule d'indexation. Il n'a été recouru qu'exceptionnellement aux obligations convertibles en actions. En revanche, le marché est demeuré constamment favorable aux augmentations de capital qui ont été nombreuses.

L'animation n'a pas cessé de régner en bourse. Les vicissitudes de la conjoncture politique et des événements extérieurs ont provoqué des fluc-

tuations dans un sens ou dans l'autre qui n'ont cependant à aucun moment revêtu l'ampleur ni la brutalité de l'année précédente. Dans l'ensemble, les cours des valeurs à revenu variable se sont maintenus et ont même marqué de légers progrès ; seuls les secteurs de l'automobile, de la construction électrique, de la France d'outre-mer et en particulier de l'Afrique du nord accusent des baisses parfois sensibles.

Nous surveillons attentivement l'évolution de nos frais généraux et ne cessons de rechercher les moyens de servir mieux et plus rapidement notre clientèle. Nos efforts ont porté particulièrement sur les opérations de bourse et les services intérieurs. Nous avons achevé de centraliser à Paris la comptabilité des titres déposés dans nos caisses par nos clients et continué à supprimer une à une nos conservations de province pour les regrouper dans les deux centres que nous avons constitués à Paris et à La Roche-sur-Yon.

Notre siège de Saint-Nazaire a été transféré dans un immeuble neuf édifié par nos soins. Nous avons poursuivi la reconstruction de quelques agences détruites par faits de guerre qui, par suite de lenteurs administratives indépendantes de notre volonté, fonctionnent encore dans des locaux provisoires. Nous avons rénové les installations de certains sièges, notamment dans les groupes de Dijon, Metz et Nancy. Usant de l'autorisation qui nous avait été donnée l'année précédente, nous avons ouvert des guichets permanents à Thionville, Cluses et Châtillon-sur-Seine ainsi que dans deux nouveaux quartiers de Lyon et de Bordeaux. En créant de nombreux bureaux périodiques, nous nous sommes efforcés d'étendre notre clientèle dans les campagnes et dans les stations estivales.

A Madagascar, les plantations de café ont fourni une bonne récolte et la qualité s'est améliorée. La production de riz a augmenté ; en tonnage, les exportations ont un peu fléchi, mais les cours ont monté. Dans les autres domaines, la production continue à se développer lentement. Les prix internationaux du raphia, du sisal et du graphite sont demeurés à des niveaux peu rémunérateurs. Le déficit de la balance commerciale a diminué. Malgré la pénurie de capitaux, nos agences ont apporté tout le concours possible aux entreprises locales, mais la hausse des frais généraux s'est répercutée sur leurs résultats.

Notre département des relations étrangères est intervenu dans le financement des échanges commerciaux entre la France et l'étranger. Malgré les événements politiques d'Afrique du nord et du Moyen-Orient et la lenteur de l'assainissement économique et financier en Argentine et au Brésil, son activité a progressé. La publication de ses index statistiques et de ses bulletins à l'usage des exportateurs français est appréciée de la clientèle.

La Tunisie a bénéficié d'une bonne récolte de céréales. Pour soutenir les cours de l'huile dont la production a été abondante, le gouvernement a constitué des approvisionnements qu'il gère lui-même et dont les banques ont assuré le financement. Les sorties de capitaux ont gêné leur exploitation.

En Belgique, la production industrielle et les échanges avec l'extérieur se sont développés. Seule l'agriculture a souffert de conditions atmosphériques défavorables. La Banque nationale a, en fin d'année, relevé d'un demi-point son taux d'escompte pour freiner les investissements et les constitutions de stocks et éviter que des sorties de capitaux ne soient stimulées par un trop grand écart entre les rémunérations de l'argent à court terme sur place et à l'étranger. Notre siège de Bruxelles a modernisé son installation, révisé ses méthodes et développé ses relations.

En Angleterre, notre agence a étendu son activité. Les resserrements de crédit imposés pour la défense de la monnaie ne se sont pas appliqués au financement des exportations auquel elle consacre sa principale activité. De ce fait et grâce à la hausse des taux sur le marché monétaire nous avons réalisé des profits accrus.

En Inde, la situation économique a évolué favorablement. Après le succès du premier, un second plan quinquennal a été élaboré, mais les modalités de son financement restent encore imprécises. Les risques d'inflation ont amené le gouvernement à restreindre l'importation des biens de consommation et à exiger des délais de paiement pour les biens d'équipement achetés à l'étranger. Tout en continuant à prêter leur concours à leur clientèle locale traditionnelle, nos agences de Bombay et de Calcutta, dont les résultats sont restés satisfaisants, sont venues en aide aux maisons fran-

çaises désireuses de pénétrer sur le marché indien en contresignant notamment les garanties données par les établissements de crédit métropolitains.

En Australie la production lainière a atteint un niveau record. En vue de permettre l'équipement industriel du pays, sans déséquilibrer la balance commerciale, les restrictions imposées aux importations ont été aménagées et renforcées. La France reste le principal client après le Royaume-Uni. Nos agences ont contribué à financer les exportations non seulement vers la zone franc, mais encore vers l'Italie et la Belgique. Pendant les mois de mars et d'avril s'est tenue à Sydney une exposition organisée par l'industrie française en vue de développer sa clientèle sur le marché australien. Nos agences secondent leurs compatriotes dans leurs efforts de prospection. Elles ont réalisé des profits substantiels.

Le sort de nos trois agences d'Égypte nous a donné les plus graves préoccupations. L'année qui avait bien débuté semblait leur promettre une activité normale et des résultats satisfaisants. Mais dès la fin de juillet le gouvernement égyptien en nationalisant la Compagnie universelle du canal maritime de Suez et en saisissant ses avoirs, apportait de profondes perturbations à leur fonctionnement. Ultérieurement, le 2 novembre, en vertu de la proclamation militaire visant les biens anglais et français en Égypte, il les a placées sous séquestre. Nos collaborateurs de nationalité française ou britannique ont été licenciés et ont dû, les uns après les autres, quitter l'Égypte dans des conditions souvent dramatiques. Le même sort a été réservé à plusieurs agents de nationalité égyptienne, appartenant à la confession israélite. Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'exercice (1), nos établissements ont été pratiquement soustraits à notre autorité et à notre contrôle. Nous avons rendu compte de cette situation au Gouvernement français qui a protesté par la voie diplomatique. Les spoliations commises à l'encontre des entreprises européennes ne peuvent que compromettre l'essor d'un pays dont la production pourrait être largement développée.

(1) Par application d'un décret égyptien du 14 janvier 1957, nos trois fonds de commerce ont été cédés en mai à une banque locale. Nous nous refusons, bien entendu, à reconnaître la validité de cette aliénation consentie par le séquestre.

La French American Banking Corporation à New York a continué à apporter son concours dans des conditions satisfaisantes à sa clientèle de France et de l'étranger.

Notre personnel a fait preuve de son dévouement traditionnel ; les conditions changeantes de l'exploitation, la complexité de la législation et de la réglementation notamment en matière de crédit, de changes et d'impôts, les perfectionnements techniques du matériel mécanographique, lui imposent un perpétuel effort d'adaptation qu'il fournit de bonne grâce. Nous entretenons les meilleurs rapports avec le comité central d'entreprise qui tient trois sessions par an à Paris et avec les comités d'établissement qui se réunissent périodiquement dans chaque agence-mère. Les œuvres sociales prennent d'année en année plus d'ampleur. Leur succès atteste la qualité de leurs services ; aucun n'est plus éclatant que celui des colonies de vacances qui, battant leurs records précédents, ont accueilli 1.085 enfants. Le personnel a bénéficié de deux augmentations générales de salaires consécutives à des décisions de la commission nationale paritaire, d'une prime de bilan payée au règlement de l'exercice précédent et de diverses allocations versées pour la fête des mères ou pour des arbres de Noël ; des primes spéciales ont récompensé les mérites des agents qui ont reçu la médaille du travail et ont encouragé les élèves des cours professionnels. La crise du logement nous a fourni l'occasion de venir en aide à un certain nombre de nos collaborateurs particulièrement éprouvés. Par des prêts à taux réduits ou par des subventions à des organismes tels que les comités interprofessionnels du logement, nous leur avons permis de trouver une habitation décente répondant aux besoins de leur famille.

Le bilan analysé par nos commissaires comprend les comptes et les engagements de nos agences en Égypte aux dates des dernières situations reçues, c'est-à-dire le 30 septembre pour celles d'Alexandrie et du Caire et le 31 octobre pour celle de Port-Saïd. Il a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis. Des provisions ont été constituées en contrepartie d'avoirs propres indisponibles.

Notre portefeuille-titres figure toujours au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur de réalisation.

Bien que le pourcentage minimum d'effets publics à maintenir en portefeuille par rapport aux exigibilités ait été sensiblement augmenté à la suite de nouvelles dispositions prises par la Banque de France en juillet dernier, nous avons pu maintenir la liquidité de notre trésorerie.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 326.896.736 francs comprenant la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Inde, Monaco et Tunisie, à l'exception de l'Égypte.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par la loi du 17 mai 1946, soit 45.533.896 francs correspondant à une attribution de 67,59 francs au profit de chacune des 673.678 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde bénéficiaire de 281.362.840 francs auquel nous vous proposons de donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— à la réserve statutaire : 5 % de 281.362.840 francs	Fr. 14.068.142
— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti : 107,41 francs par part, pour porter le total de l'attribution à 175 francs bruts, ce qui représente.....	Fr. 72.359.754
— aux 800.000 actions de 3.750 francs transférées à l'État	Fr. 150.000.000
— au conseil d'administration	Fr. 4.000.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende brut de 143,969 francs reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 2.170.479 francs.

Il restera un reliquat disponible de 38.764.465 francs qui s'ajoutera au solde du report à nouveau des exercices antérieurs, lequel passera de 146.483.819 francs à 185.248.284 francs.

Les mandats de MM. Charles FARNIER, Henry DAVEZAC et Adrien JAMET, administrateurs, ont été renouvelés. M. Henri LONDOCHE a été nommé administrateur pour la durée restant à courir sur le mandat de M. Jacques ROLLAND qui a démissionné en raison des incompatibilités édictées par l'article 12 de la loi du 6 janvier 1950.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1956

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1956, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de Commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 5 août 1955 (J.O., 11-8-1955).

Le bilan au 31 décembre 1956, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total deFr. 329.581.727.908
contre, en 1955 287.304.844.699

soit une augmentation deFr. 42.276.883.209

Cette augmentation provient du développement de l'exploitation et aussi du report intégral de l'échéance de fin d'année.

Il convient de préciser ici que le bilan, bien qu'arrêté au 31 décembre 1956, n'a pu, en ce qui concerne les agences exploitant en Égypte, tenir compte que des dernières situations connues du Siège, c'est-à-dire celle du 30 septembre 1956 pour les agences d'Alexandrie et du Caire et celle du 31 octobre pour Port-Saïd.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait appa-

raître les diverses provenances des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de.....Fr. 326.896.736
 contre, en 1955 278.455.982

Il ressort donc, pour 1956, une augmentation de Fr. 48.440.754

Les provenances de la somme de 326.896.736 francs sont ainsi exprimées dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des charges, amortissements et provisions :

ExploitationFr. 225.698.134
 Portefeuille-titres et participations 59.692.228
 Immeubles 41.506.374

comme ci-dessusFr. 326.896.736

Par rapport à 1955, on dégage une augmentation de 31.887.376 francs sur le résultat de la branche « Exploitation », de 8.158.451 francs sur les revenus du « Portefeuille-titres et Participations » et de 8.394.927 francs sur ceux des « Immeubles ».

Les créances litigieuses ont été amorties intégralement.

Les provisions nécessaires ont été prévues pour les créances douteuses, ainsi que pour ceux des propres avoirs du C.N.E.P. dont la situation le comportait.

Suivant les principes observés pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote-part de frais généraux.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1956, au nombre de 673.678.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945

modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune à une répartition fixée par le Conseil, qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944, ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr 59 est garanti par l'État et constitue, aux termes de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, une charge d'exploitation. L'amortissement des parts bénéficiaires doit se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an. La onzième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1957. Elle est représentée par les titres portant les numéros 492.801 à 505.374 et 539.059 à 543.326 désignés par le tirage au sort effectué le 20 novembre 1956. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 656.836 à dater du 1^{er} janvier 1957.

Déduction faite de l'intérêt minimum de 3 % dont il vient d'être question, il reste à affecter un solde de 281.362.840 francs dont le projet de répartition comporte :

L'attribution de 5 % au fonds de Réserve légaleFr. 14.068.142
 Une attribution supplémentaire de 107 fr 41 aux 673.678 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1956 72.359.754
 Attribution aux 800.000 actions au nominal chacune de 3.750 francs transférées à l'État 150.000.000
 Attribution au Conseil d'administration ... 4.000.000
 Attribution, conformément aux statuts, à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation, de 143 fr 969 2.170.479
 Report à nouveau 38.764.465
 TOTAL ÉGALFr. 281.362.840

Ce reliquat portera le Report à nouveau de 146.483.819 francs à 185.248.284 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-après les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 16.004.049.929 francs au lieu de 12.364.905.903 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 24.100.222.352 francs, accusant une augmentation de 952.141.386 francs.

C'est également une augmentation qui se dégage du poste « Portefeuille-effets » qui passe de 195.960.693.789 francs à 224.701.764.269 francs. Le réescompte a été calculé en tenant compte des taux en vigueur et suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Le compte « Coupons » présente une légère augmentation en s'élevant de 757.059.183 francs à 805.079.384 francs.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à 39.743.350.239 francs, en accroissement de 5.775.745.522 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » accuse une diminution de 1.141.186.257 francs qui en ramène le montant à 8.324.009.904 francs et les « Avances et débiteurs divers » passent de 2.984.154.300 francs à 4.169.428.461 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 8.918.842.589 francs, accusant l'un et l'autre une augmentation de 2.615.092.889 francs.

Le poste « Titres » est de 1.624.474.818 francs, soit une augmentation de 24.198.679 francs correspondant à de nouvelles entrées en portefeuille partiellement compensées par des sorties et des amortissements. La dépréciation boursière constatée sur certains titres est provisionnée au passif.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 1 milliard 145.505.963 francs en augmentation de 437.382.122 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs après amortissement des acquisitions de l'année.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de 6.333.206.722 francs, se trouvant ainsi portés à 92.596.214.526 francs. Les « Comptes courants » en augmentation de 21.220.636.784 francs s'inscrivent pour 131 milliards 726.549.666 francs. Les « Banques et Correspondants » s'élèvent à 32 milliards 262.551.281 francs contre 30.038.485.952 francs. Les « Comptes exigibles après encaissement » sont en diminution de 1.429.795.778 francs, ce qui les ramène à 13.126.888.645 francs.

Les « Crédeurs divers » ressortent à 26.541.396.298 francs soit, par rapport à l'an dernier, une augmentation de 9.102.526.376 francs.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 5.083.453 francs et le poste « Bons et comptes à échéance fixe » est en augmentation de 1 milliard 573.260.971 francs.

Les « Comptes d'ordre et divers » créditeurs sont à 6.000.278.588 francs, en accroissement de 566.048.102 francs.

Le poste « Réserves » passe de 500 millions à 516.841.413 francs ; cette augmentation provient notamment de la dotation faite à la réserve légale au titre de l'exercice 1955.

Hors-Bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « Ouvertures de crédits confirmés » accusent les uns et les autres une augmentation de plus de 4 milliards, et les effets circulant sous endos, une augmentation de plus de 27 milliards.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits » et indiqué le détail de la répartition proposée figurant dans le rapport du Conseil.

Comme précédemment, nous avons procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1956, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 9 avril 1957.

Les Commissaires aux comptes :

F. MARBEAU,
R. LELEU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1956

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles. Toutes ces opérations ne sont donc mentionnées ici qu'autant que de besoin.

D'autre part, il a été consenti à des membres du Personnel de nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946.

Paris, le 9 avril 1957.

Les Commissaires aux comptes :

F. MARBEAU,
R. LELEU.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1956

avant répartition			
ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION.....	Fr. 16.004.049.929	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 92.596.214.526
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	24.100.222.352	COMPTES COURANTS	131.726.549.666
PORTEFEUILLE-EFFETS	224.701.764.269	BANQUES ET CORRESPONDANTS	32.262.551.281
COUPONS	805.079.384	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	13.126.888.645
COMPTES COURANTS	39.743.350.239	CRÉDITEURS DIVERS	26.541.396.298
AVANCES GARANTIES.....	8.324.009.904	ACCEPTATIONS A PAYER	8.918.842.589
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	4.169.428.461	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	5.083.453
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	8.918.842.589	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	14.413.700.894
TITRES.....	1.624.474.818	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	6.000.278.588
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	1.145.505.963	RÉSERVES	516.841.413
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	3.000.000.000
		REPORT A NOUVEAU	146.483.819
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	326.896.736
TOTAL	Fr. 329.581.727.908	TOTAL.....	Fr. 329.581.727.908

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS.....	Fr. 47.632.499.766
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	86.473.411.759
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	33.141.549.580

après répartition			
ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 16.004.049.929	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 92.596.214.526
BANQUES ET CORRESPONDANTS	24.100.222.352	COMPTES COURANTS	131.726.549.666
PORTEFEUILLE-EFFETS	224.701.764.269	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	32.262.551.281
COUPONS	805.079.384	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT.	13.126.888.645
COMPTES COURANTS.....	39.743.350.239	CRÉDITEURS DIVERS.....	26.545.396.298
AVANCES GARANTIES.....	8.324.009.904	ACCEPTATIONS A PAYER.....	8.918.842.589
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	4.169.428.461	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	275.147.582
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	8.918.842.589	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE....	14.413.700.894
TITRES	1.624.474.818	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	6.000.278.588
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	1.145.505.963	RÉSERVES	530.909.555
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	3.000.000.000
		REPORT A NOUVEAU.....	185.248.284
TOTAL.....	Fr. 329.581.727.908	TOTAL	Fr. 329.581.727.908

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS.....	Fr. 47.632.499.766
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	86.473.411.759
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	33.141.549.580

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 673.678 parts bénéficiaires non amorties (ART. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	Fr. 45.533.896
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET	281.362.840
	<u>Fr. 326.896.736</u>
ATTRIBUTION A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	
5 % de Fr. 281.362.840	Fr. 14.068.142
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Attribution supplémentaire Fr. 107,41 par part	72.359.754
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Sur 800.000 actions de Fr. 3.750.	450.000.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4.000.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 143,969 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	2.170.479
REPORT A NOUVEAU	38.764.465
	<u>Fr. 281.362.840</u>

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1956

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE,	
compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 225.698.134
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	59.692.228
— IMMEUBLES	41.506.374
	<u>Fr. 326.896.736</u>
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET DE L'EXERCICE 1956	Fr. 281.362.840
	<u>Fr. 281.362.840</u>

REPORT A NOUVEAU

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	Fr. 185.248.284
	<u>Fr. 185.248.284</u>

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1955	Fr. 146.483.819
REPORT DE L'EXERCICE 1956	38.764.465
	<u>Fr. 185.248.284</u>

R É S O L U T I O N S

adoptées par la Commission de contrôle des banques
dans sa séance du 12 juin 1957

PREMIÈRE RÉOLUTION

La Commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes :

Approuve les comptes de l'exercice 1956 arrêtés au 31 décembre 1956 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils ont été présentés ;

Fixe à 175 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

Et à 143,969 francs par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris transférées à l'État d'une somme totale de 150 millions de francs.

Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 4 millions de francs de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

• SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

- | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| • A. 147, Bd St-Germain. | • H. 2, Rue du Quatre-Septembre. | • S. 2 bis, Av. des Gobelins. | • AB. 39, Rue de Ménilmontant. | • AL. 93, Av. de Villiers. |
| • B. 55, Rue de Rivoli. | • I. 80-82, Bd Magenta. | • T. 2, Bd de Courcelles. | • AC. 14, Rue Bergère. | • AN. 96, Av. Victor-Hugo. |
| • C. 23, Bd Diderot (G. de Lyon). | • J. 19, B ^d de Strasbourg. | • U. 49, Av. des Champs-Élysées. | • AD. 25, Bd Barbès. | • AP. 1, Pl. Gambetta. |
| • D. 2, Rue Rambuteau. | • L. 86, Rue de Clichy. | • V. 90, Avenue du Général-Leclerc. | • AE. 44, R. La Fayette. | • AR. 2, R. P.-Semart (square Montholon). |
| • E. 16, Rue Turbigo. | • M. 87, Av. Kléber. | • W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité). | • AF. 199, Bd Voltaire. | • AT. 12, Bd Raspail. |
| • F. 15, Place de la République. | • N. 35, Av. Mac-Mahon. | • X. 40, R. du Commerce. | • AG. 2, Chaussée de la Muette. | • AV. 168, R. de Belleville. |
| • G. 2, Rue de Flandre. et Bureau aux Abattoirs de la Villette. | • O. 71, Boulevard Montparnasse. | • Y. 113, Fg St-Honoré. | • AH. 47 bis, Avenue Bosquet. | • AY. 46, Rue Etienne-Marcel et 27, rue du Louvre. |
| | • P. 2, Boulevard Beaumarchais (pl. de la Bastille). | • Z. 2, Pl. St-Augustin. | • AJ. 50, Rue d'Auteuil. | • BA. 6, Av. Friedland. |
| | • R. 53, Bd Saint-Michel. | | • AK. 9, Rue du Havre. | |

AGENCES EN BANLIEUE :

- | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Asnières.
Aubervilliers.
• Bourget (Le).
Charenton.
• Chaville.
Clichy-la-Garenne.
Colombes. | • Elisabethville-sur-Seine.
• Enghien-les-Bains.
Ermont.
* Garches.
Levallois-Perret. | Livry-Gargan.
• Mantes-la-Jolie.
* Marines.
Montreuil-sous-Bois.
Montrouge.
• Neuilly-sur-Seine. | • Noisy-le-Sec.
• Pontoise.
Rosny-sous-Bois.
Saint-Denis.
• St-Germain-en-Laye.
* Sarcelles. | * Taverny.
• Versailles.
Vésinet (Le).
Vincennes.
* Viroflay.
* Vitry-sur-Seine. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

- | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| • LONDRES
• BRUXELLES
• MONTE-CARLO
• BOMBAY
CALCUTTA | MELBOURNE
SYDNEY
DIÉGO-SUAREZ
FARAFANGANA
* FENERIVE | FIANARANTSOA
MAJUNGA
AMBATONDRAZAKA
MANAKARA
MANANJARY | MOROMBÉ
MORONDAVA
TAMATAVE
• TANANARIVE-COLBERT
TANANARIVE-LIBÉRATION | TULEAR
• TUNIS
• BIZERTE
SOUSSE
SFAX |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|

Pour les agences d'Alexandrie, du Caire et de Port-Saïd, voir page 14.

REPRÉSENTANT : En Argentine, M. A. BECQUEREL, *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES.

- (*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.

AGENCES EN FRANCE :

• Abbeville.
• Agen.
• Aiguebelle.
• Aigueperse.
• Aiguës-Mortes.
• Aiguillon.
• Aire-sur-l'Adour.
• Aix-en-Othe.
• Aix-en-Provence.
• Aix-les-Bains.
• Alban.
• Albi.
• Alençon.
• Alès.
• Allanche.
• Allasac.
• Ambérieu-en-Dombes.
• Amiens.
• Ancenis.
• Andrieux.
• Angers.
• Angoulême.
• Annecy.
• Annonay.
• Antibes.
• Antrain.
• Apt.
• Ardentes.
• Ardes-sur-Couze.
• Argenton-sur-Creuse.
• Arles.
• Armentières.
• Arnay-le-Duc.
• Arnéke.
• Arras.
• Ars-en-Ré.
• Arudy.
• Aubagne.
• Aubigné.
• Auch.
• Aulnay-de-Saintonge.
• Auneau.
• Aurillac.
• Auril.
• Autun.
• Auxerre.
• Availles-Limouzine.
• Avignon.

• Bagnols-sur-Cèze.
• Bandol.
• Barbezieux.
• Baugé.
• Barentin.
• Bayonne.
• Beaucaire.
• Beaucaourt.
• Beaufort-en-Vallée.
• Beaumont-de-Lomagne.
• Beaumont-sur-Sarthe.
• Beaune.
• Beaupréau.
• Beaurépaire.
• Beauvais.
• Beauvais-sous-Matha.
• Belfort.
• Bellac.
• Belvèze-du-Razès.
• Bénévent-l'Abbaye.
• Bergerac.
• Bernerie (La).
• Besançon.
• Béthune.
• Beuzeville.
• Béziers.
• Bize.
• Blesle.
• Bligny-sur-Ouche.
• Blois.
• Bolbec.
• Bolléezele.
• Bonnetable.
• Bordeaux.
• Bordeaux-Chartrons.
• Bordeaux-Victor-Hugo.
• Bordeaux-Capucins.
• Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs.
• Bordeaux-Barrière de Toulouse.
• Boulay.
• Boulogne-sur-Mer.

• Boulou (Le).
• Bourbon-Lancy.
• Bourboule (La).
• Bourcefranc.
• Bourg-de-Thyzy.
• Bourg-en-Bresse.
• Bourges.
• Bourgueil.
• Boussac.
• Branne.
• Brantôme.
• Brassac.
• Brest.
• Briatexte.
• Briquebec.
• Brienne-le-Château.
• Brioude.
• Brive.
• Brizambourg.
• Bruyères.
• Burie.
• Buxières-les-Mines.

• Cadillac-sur-Garonne.
• Caen.
• Cagnes-sur-Mer.
• Cahors.
• Calais.
• Calvignat.
• Cambrai.
• Cancale.
• Cannes.
• Capestang.
• Carcassonne.
• Carmaux.
• Carpentras.
• Castellet-les-Corbières.
• Cassel-Gare-Bavinchove.
• Cassis.
• Castelnau-d'Aud.
• Castillon.
• Castillon-la-Bataille.
• Castres.
• Caussade.
• Cavailon.
• Caylus.
• Celles-sur-Belle.
• Cérilly-la-Tour.
• Céret.
• Chabanais.
• Chablis.
• Chabris.
• Chalonnes-sur-Loire.
• Châlons-sur-Marne.
• Chalon-sur-Saône.
• Chambéry.
• Chambley.
• Chambon-Feugerolles (Le).
• Champagnac-le-Vieux.
• Charleville.
• Chartres.
• Chataigneraie (La).
• Château-d'Oléron (Le).
• Châteaugiron.
• Châteauneuf-sur-Sarthe.
• Châteauneuf-en-Thymerrais.
• Châteaurenard.
• Châteauroux.
• Châtelleraut.
• Châtillon-en-Bazois.
• Châtillon-sur-Seine.
• Cheumes-en-Brie.
• Chauny.
• Chef-Boutonne.
• Chemillé.
• Cherbourg.
• Chéroy.
• Cholet.
• Cirey-sur-Vezouze.
• Clermont-de-l'Oise.
• Clermont-Ferrand.
• Clermont-l'Hérault.
• Clisson.
• Cluses.
• Cognac.
• Combronde.
• Compiègne.
• Concarneau.
• Condé-sur-Noireau.
• Confolens.

• Conlie.
• Connerre.
• Contres.
• Corbeil.
• Courcouronnes.
• Courtenay.
• Cosne-sur-Loire.
• Couhé-Vérac.
• Coulonges-sur-l'Autize.
• Cour-Cheverny.
• Coutances.
• Couternes.
• Coutras.
• Cozes.
• Crau (La).
• Crèvecœur-le-Grand.
• Cuers.
• Culan.

• Dammartin-en-Goële.
• Dax.
• Deauville.
• Dijon.
• Diou.
• Dole.
• Domart-en-Ponthieu.
• Dorat (Le).
• Douai.
• Dreux.
• Duclair.
• Dunkerque.

• Ebreuil.
• Elbeuf.
• Epervain.
• Epervain.
• Epinal.
• Ernée.
• Esbly.
• Etahles.
• Etaules.
• Evian-les-Bains.
• Evreux.
• Excideuil.
• Eymet.
• Eysines.

• Falaise.
• Ferté-Bernard (La).
• Ferté-Macé (La).
• Fegersheim.
• Feurs.
• Firminy.
• Flers-de-l'Orne.
• Fleurance.
• Flixecourt.
• Flotte-en-Ré (La).
• Fontainebleau.
• Fontenay-le-Comte.
• Fontenay-Trésigny.
• Fouras.
• Fourchambault.
• Fresnay-sur-Sarthe.
• Frontignan.

• Ganges.
• Gannat.
• Gemozac.
• Genillé.
• Givors.
• Gonfaron.
• Gonnevill-la-Mallet.
• Gourdon.
• Grand-Lucé (Le).
• Graulhet.
• Grenoble.
• Guerche-de-Bretagne (La).
• Guerche-sur-l'Aubois (La).
• Guignes-Rabutin.
• Guignicourt.
• Guîtres.

• Hagondange.
• Harfleur.
• Hasparren.
• Havre (Le).
• Haye-du-Puits (La).
• Hazebrouck.
• Hennebont.
• Henrichemont.
• Honfleur.

• Hossegor.
• Hyères.
• Illkirch-Graffenstaden.
• Isle-en-Jourdain (L').
• Isle-Jourdain (L').
• Issoire.
• Issoudun.

• Jargeau.
• Jarnac.
• Juillac.

• Lacaune.
• Laignes.
• Lempdes.
• Landrecies.
• Langais.
• Langon.
• Lannemezan.
• Lanouaille.
• Laon.
• Laroquebrou.
• Lautrec.
• Laval.

• Lavandou (Le).
• Lavote-Chilac.
• Lectoure.
• Lencloître.
• Lens.
• Lesparre.
• Levroux.
• Lezay.
• Lezignan-Corbières.
• Libourne.
• Ligeuil.
• Lille.
• Lillebonne.
• Limoges.
• Limoux.
• Lisieux.
• Lisle.
• Livron.
• Loches.
• Londe (La).
• Longué.
• Lons-le-Saunier.
• Lonzac.
• Lorient.
• Lorignac.

• Lourdes.
• Louvesc (La).
• Luc (Le).
• Lunéville.
• Lusignan.
• Lussac-les-Châteaux.
• Luz-Saint-Sauveur.
• Luzy.
• Lyon.
• Lyon-Bachut.
• Lyon-Brotteaux.
• Lyon-Charpennes.
• Lyon-Croix-Rousse.
• Lyon-Guillotière.
• Lyon-La Fayette.
• Lyon-Perrache.
• Lyon-Vaise.
• Lyon-Villeurbanne.

• Mâcon.
• Magnac-Laval.
• Mans (Le).
• Manzat.
• Marans.
• Marmande.
• Marnay.
• Marseillan.
• Marseille.
• Marseille-République.
• Massiac.
• Martigne-Briand.
• Matha.
• Maubeuge.
• Maubourquet.
• Mauléon-Soule.
• Maurs.
• Mauzé-sur-le-Mignon.
• Mayenne.
• Mayet.
• Mazamet.
• Meaux.

• Mehun-sur-Yèvre.
• Melle.
• Melun.
• Merville.
• Mesle-sur-Sarthe (Le).
• Metz.
• Meung-sur-Loing.
• Millau.
• Miramont-de-Guyenne.
• Mirebeau-en-Poitou.
• Monségur.
• Montauban.
• Montauban-de-Bretagne.
• Montbard.
• Montbéliard.
• Montbrison.
• Mont-de-Marsan.
• Mont-Dore (Le).
• Montélimar.
• Montfrin.
• Montgeron.
• Monthureux-sur-Saône.
• Montluçon.
• Montmédy.
• Montpellier.
• Montrésor.
• Montrevel.
• Montsalvy.
• Mortagne-sur-Gironde.
• Moulins.
• Moulins-Engilbert.
• Mouy.
• Mulhouse.
• Murat.
• Mussidan.

• Nancy.
• Nantes.
• Narbonne.
• Navarrenx.
• Nay.
• Nérondes.
• Neussargues.
• Neuville-de-Poitou.
• Nevers.
• Nice.
• Nîmes.
• Niort.
• Nogent-sur-Seine.
• Nomény.
• Nontron.
• Nort-sur-Erdre.
• Notre-Dame-de-Gravenchon.

• Oisemont.
• Ollioules.
• Olonzac.
• Oloron-Sainte-Marie.
• Ozain.
• Oradour-sur-Vayres.
• Orange.
• Orléans.
• Ormes (Les).
• Oucques.
• Ouzouer-le-Marché.

• Paimboeuf.
• Pallice (La).
• Patay.

• Pau.
• Paulhaguet.
• Péage-du-Roussillon (Le).
• Pellegrue.
• Périgueux.
• Péronne.
• Perpignan.
• Pierrelatte.
• Pieux (Les).
• Pignans.
• Plancoët.
• Plouay.
• Poitiers.
• Poix.
• Poligny.
• Pons.
• Pont-Aven.
• Pont-à-Mousson.
• Pont-Saint-Esprit.
• Pont-Saint-Pierre.
• Pont-Sainte-Maxence.
• Pont-sur-Yonne.
• Pornic.
• Pornichet.
• Port-à-Binson.
• Port-la-Nouvelle.
• Port-Vendres.
• Pouancé.
• Pré-en-Pail.
• Prémery.
• Puy-laurens.

• Quimper.
• Quatre-Routes (Les).

• Rayol (Le).
• Reims.
• Remiremont.
• Renaison.
• Rennes.
• Réole (La).
• Requista.
• Riom.
• Rive-de-Gier.
• Roanne.
• Roche-Bernard (La).
• Rochechouart.
• Rochefort-sur-Mer.
• Roche-la-Molière.
• Rochelle (La).
• Rocroi.
• Rodez.
• Rognac.
• Romans.
• Romilly-sur-Seine.
• Roquefort-sur-Soulzon.
• Roquevaire.
• Roubaix.
• Rouen.
• Rouget (Le).
• Rumilly.

• Saint-Amand-les-Eaux.
• Saint-Antonin.
• Saint-Août.
• Saint-Astier.
• Saint-Brévin-les-Pins.
• Saint-Brieuc.
• Saint-Chamond.
• Saint-Chinian.

• Saint-Claude.
• Saint-Denis-d'Oléron.
• Saint-Didier-en-Velay.
• Saint-Etienne.
• Saint-Etienne-Bellevue.
• Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
• Saint-Florent.
• Saint-Gaultier.
• Saint-Geniès.
• Saint-Georges-d'Oléron.
• Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.
• Saint-Hippolyte-du-Fort.
• Saint-Jean-d'Angély.
• Saint-Jean-du-Gard.
• Saint-Junien.
• Saint-Just-en-Chaussée.
• Saint-Laurent-d'Aigouze.
• Saint-Laurent-sur-Gorre.
• Saint-Léger-sur-Dheûne.
• Saint-Lô.
• Saint-Louis.
• Saint-Malo.
• Saint-Médard-en-Jalles.
• Saint-Nazaire.
• Saint-Omer.
• Saint-Pierre-des-Nids.
• Saint-Pierre-Eglise.
• Saint-Pierre-le-Moutier.
• Saint-Pierre-d'Oléron.
• Saint-Pierre-sur-Dives.
• Saint-Quentin.
• Saint-Rambert-sur-Loire.
• Saint-Romain-de-Colbosc.
• Saint-Saulge.
• St-Savin-sur-Gartempe.
• Saint-Servan-sur-Mer.
• Saint-Sever-sur-l'Adour.
• Saint-Tropez.
• Ste-Geneviève-des-Bois.
• Sainte-Marie-de-Ré.
• Sainte-Sigolène.
• Saintes.
• Saint-Yorre.
• Sallanches.
• Salles-Curan.
• Salon.
• Samatan.
• Sarzeau.
• Saulieu.
• Saumur.
• Sauveterre-de-Guyenne.
• Sauxillanges.
• Scaër.
• Scionzier.
• Sedan.
• Sées.
• Ségonzac.
• Segré.
• Sérémange.
• Sens.
• Sète.
• Seurre.
• Sillé-le-Guillaume.
• Soissons.
• Solliès-Pont.
• Sorgues.
• Souillac.
• Sourdeval-la-Barre.

• Soustons.
• Souterraine (La).
• Strasbourg.
• Surgères.
• Sury-le-Comtal.
• Suze (La).
• Talaudière (La).
• Tarbes.
• Tardets.
• Targon.
• Tartas.
• Teil (Le).
• Terrasson.
• Tesson-sur-Vire.
• Thionville.
• Thiviers.
• Thouarcé.
• Touchébray.
• Tocane-Sainte-Apre.
• Tonnav-Boutonne.
• Tonnav-Charente.
• Tonnavs.
• Torfou-Tiffanges.
• Toulon.
• Toulouse.
• Tourcoing.
• Tours.
• Tremblade (La).
• Trouville.
• Troyes.

• Vaas.
• Val-André-Pléneuf.
• Valence.
• Valence-d'Agen.
• Valence-d'Albigeois.
• Valenciennes.
• Vallauris.
• Vannes.
• Vatan.
• Vendôme.
• Verdun-sur-le-Doubs.
• Verneuil-le-Fourrier.
• Vernon.
• Vermoux.
• Vic-Fézensac.
• Vichy.
• Vic-sur-Cère.
• Vic-sur-Seille.
• Vienne.
• Vierzion.
• Vigan (Le).
• Vihiers.
• Villaines-la-Juhel.
• Villandraut.
• Villefort.
• Villefranche-de-Panat.
• Villefranche-sur-Saône.
• Villeneuve-sur-Lot.
• Villéral.
• Villers-Bocage.
• Vire.
• Vitré.
• Voiron.
• Voreppe.
• Voves.
• Wormhoud.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.